

Apple contre Creative: oeil pour oeil

Le ton monte entre Apple et Creative au sujet des baladeurs numériques. Le 16 mai dernier, le fabricant de Singapour dépose deux plaintes contre la pomme. Il estime qu'Apple viole un de ses brevets, déposé en 2001 et validé en 2005, protégeant l'interface d'organisation des fichiers. Les exigences de Creative sont simples: qu'Apple cesse de vendre son iPod aux Etats-Unis.

Trois jours après, on apprend qu'Apple contre-attaque sur le même terrain. La firme poursuit Creative devant un tribunal fédéral du Wisconsin. Elle estime que son concurrent aurait violé quatre de ses brevets notamment autour de la conception de ses baladeurs numériques. La contre-offensive d'Apple étonne Creative. En effet, les deux parties avaient entamé des négociations afin de régler le premier dossier à l'amiable. Dans une interview à Bloomberg, le porte-parole de Creative, Phil O'Shaughnessy souligne qu'*« à aucun moment Apple ne nous a informés de l'existence de ces brevets mentionnés dans le texte du procès »*. Visiblement, Apple cherchait à noyer le poisson... Cette affaire commence donc à prendre des proportions inquiétantes. Creative, qui cherche à rattraper son retard (10% de parts de marché contre plus de 70%), est-il prêt à des années de procédures ?